



Le Dictionnaire du Musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La définition

Du mot :

« Amulette »

Ecrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## A) La définition du mot tamima

### • La définition dans la langue arabe

L'origine du mot *tamima* vient des trois lettres : ta (ت), mim (م), mim (م) qui forment le verbe *tamma* (تَمَّمَ) qui signifie complet, parfait. Quant au mot *tamima* il signifie un remède parfait qui soigne ce que l'on veut.

Chez les Arabes le mot *tamima* désigne un collier que l'on met autour du cou des animaux ou des enfants dans l'espoir de le guérir ou le protéger d'un mal.<sup>1</sup>

### • La définition dans le jargon Islamique

Dans le jargon islamique la *tamima* est toute chose qu'on accroche ou qu'on enfile afin d'apporter un bienfait, repousser un mal qui nous a touchés ou l'empêcher de nous toucher.

En islam la *tamima* n'est pas un objet en particulier. Il s'agit de toute chose que l'être humain accroche comme collier, bracelets, amulettes, cadres, poster ou autre afin de se préserver d'un mal qui ne l'a pas touché (mauvais œil, maladie), enlever un mal qui l'a touché (infertilité, sorcellerie), ou amener un bienfait (richesse, enfant).

Selon les pays, les régions et les coutumes, la *tamima* est différente. Certains utilisent des pattes de lapin, d'autres un fer à cheval ou un coquillage. D'autres utilisent des symboles comme une main de fatma, un œil ou un trèfle à quatre feuilles.

Peu importe son nom, sa signification ou où il est accroché il sera considéré comme *tamima* en islam s'il entre dans la définition que nous avons donnée.<sup>2</sup>



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## **B) Pourquoi la tamima est du chirk ?**

Allah éprouve ses serviteurs dans ce bas monde par des difficultés ou des bienfaits. L'être humain dans sa nature fait tout pour éviter le mal sur sa propre personne et ceux qu'il aime. Il fait également tout pour essayer d'enlever le mal qui est tombé sur lui ou ceux qu'il aime.

Tout être humain cherche à éviter d'être malade ! Et s'il tombe malade, il fait tout pour se soigner et faire disparaître cette maladie.

Les choses qui font disparaître le mal chez l'être humain ne sortent pas de trois catégories.

### **1. Les invocations :**

Si cette invocation est faite pour Allah, c'est une adoration et elle est bénéfique pour le serviteur.

Celui qui dit « Ô Allah préserve moi et ma famille de telle maladie » ou « Ô Allah guéris-moi de telle maladie ». Le serviteur qui fait cela en espérant qu'Allah exauce ses invocations est récompensé pour cela.

Si cette invocation est faite à autre qu'Allah, ceci est du shirk majeur et celui qui fait cela est exposé à une augmentation de son mal.

Celui qui est malade est va devant une tombe avec un poulet à égorger en sacrifice et dit « Ô untel voici un sacrifice, car un mal ma touché ! guéri moi. » Ceci est de la mécréance qui fait sortir de l'islam.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## 2. Les causes perceptibles

Ce sont des choses palpables, comme les médicaments. Ces causes sont connues de deux façons différentes :

- **l'expérience:**

Avec l'expérimentation on s'aperçoit qu'Allah a mis dans certaines choses une cause pour soigner une maladie. Si l'expérimentation montre que le médicament est profitable et que cela est visible et perceptible par les sens alors c'est un médicament.

Il faut obligatoirement qu'une chose entre dans le corps de la personne ou sorte pour être considérée comme un médicament, car il s'agit d'une chose palpable et perceptible.

- **Les textes :**

Il s'agit des preuves du coran et de la sunna qui nous indiquent que telle chose est un remède (le miel, la hijama, ou la graine de nigelle).

## 3) Les causes légiférées

Il s'agit des causes de guérison non perceptible par l'être humain. Ces causes de guérison ne peuvent être affirmées qu'avec une preuve du coran ou de la sunna, car ce sont des choses du domaine de l'invisible comme la roqya.

La roqya consiste à réciter sur une personne. Rien n'entre dans le malade et rien ne sort. Mais les textes nous indiquent qu'elle est bénéfique pour l'être humain avec la permission d'Allah tant qu'il n'y a pas de shirk dedans.



= @dicodumusulman



## Le Dictionnaire du Musulman

Nous avons vu que les causes de guérison sont de trois. Donc le fait d'utiliser une chose comme guérison qui n'a pas été prouvé par l'expérimentation et qui n'est pas appuyé par une preuve du coran et de la sunna est du shirk, car le cœur de la personne s'est accroché à cette chose.

**Exemple :**

**Celui qui porte une amulette sur lui pour guérir de l'infertilité.**

- **Il n'y a aucun texte qui nous dit que mettre une amulette sur nous permet de guérir de l'infertilité.**
- **Il n'y a aucun médecin sur la planète qui prétend que mettre une amulette en bois dans la poche ou autour du cou guérit de l'infertilité.**

Donc il y a forcément une croyance de la part de cette personne vis-à-vis de cette amulette.

Les savants ont donné une règle concernant cela :

كُلُّ مَنْ اتَّخَذَ سَبَبًا لَمْ يَجْعَلِ اللَّهُ سَبَبًا لَا شَرْعًا وَلَا تَجْرِيًّا فَإِنَّهُ مُشْرِكًا شَرَكًا أَصْغَرَ

***Toute personne qui prend pour cause une chose qu'Allah n'a pas mit comme cause, ni dans législation, ni par l'expérience à fait du shirk mineur.***

La personne a utilisé cette chose comme guérison à cause d'une croyance et d'un attachement du cœur à cette chose, car il n'y a aucune preuve quelle guérisse. Ceci est du shirk mineur.<sup>3</sup>



= @dicodumusulman



## Le Dictionnaire du Musulman

- **Les preuves que les amulettes sont interdites**

{وَإِن يَمْسَسْكَ اللَّهُ بِضُرٍّ فَلَا كَاشِفَ لَهُ إِلَّا هُوَ وَإِن يَمْسَسْكَ بِخَيْرٍ فَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ} [الأنعام : 17]

Et si Allah fait qu'un malheur te touche, nul autre que Lui ne peut l'enlever. Et s'Il fait qu'un bonheur te touche... c'est qu'Il est Omnipotent. [6 : 17]

{وَإِن يَمْسَسْكَ اللَّهُ بِضُرٍّ فَلَا كَاشِفَ لَهُ إِلَّا هُوَ وَإِن يُرِدْكَ بِخَيْرٍ فَلَا رَادَّ لِفَضْلِهِ ۗ يُصِيبُ بِهِ مَن يَشَاءُ مِّنْ عِبَادِهِ ۗ وَهُوَ الْغَفُورُ الرَّحِيمُ} [يونس : 107]

Et si Allah fait qu'un mal te touche, nul ne peut l'écarter en dehors de Lui. Et s'Il te veut un bien, nul ne peut repousser Sa grâce. Il en gratifie qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et c'est Lui le Pardonneur, le Miséricordieux. [10 : 107]

Ces nobles versets indiquent clairement que rien ne peut enlever un mal en dehors d'Allah le très haut. Celui qui se réfugie sous la protection de son seigneur trouvera le bien et l'éloignement du mal directement ou par le biais de causes qu'il a établi. Ces causes proviennent soit de la législation soit de l'expérience des créatures d'Allah.<sup>4</sup>

**D'après uqbah ibn 'amir, le prophète a dit : « Quiconque s'attache à une amulette qu'Allah fasse en sorte que son projet n'aboutisse pas. Et quiconque s'attache à un coquillage, qu'Allah ne le laisse pas goûter le repos. [Ahmed : 17676]**



# Le Dictionnaire du Musulman

**D'après Abdallah ibn Mas'oud, le prophète a dit : « certes les exorcismes, les amulettes et les philtres d'amour sont du chirk.**

*[Abou Daoud :3883]*

Ces textes montrent que mettre une tamima est de l'association. Cependant, il peut s'agir d'association majeure ou mineur en fonction de la croyance de celui qui met cette amulette.

## **- Association majeure:**

La personne tombe dans l'association majeure et sort de l'islam s'il pense que cette tamima a une influence indépendante sur l'univers. C'est-à-dire qu'il pense que cet objet fabriqué à la capacité de guérir ou repousser un mal seul. Il est tombé dans l'association dans la seigneurie. Il a attribué une chose que seul Allah peut faire (guérison) à une créature.

## **-Association mineure :**

La personne tombe dans l'association mineure s'il a la croyance que c'est Allah qui guérit seul sans associé. Mais il croit que cette tamima qu'il a accrochée est une cause pour cette guérison.

*Toute personne qui prend pour cause une chose qu'Allah n'a pas mit comme cause, ni dans législation, ni par l'expérience à fait du shirk mineur.*



= @dicodumusulman



## Le Dictionnaire du Musulman

- **Celui qui accroche une tamima pour la beauté**

Certains musulmans mettent des bracelets ou des colliers avec des coquillages, des mains de fatma ou autres. D'autres mettent des cadres chez eux avec des mains de fatma ou ce qu'ils appellent des « capteurs de rêves » dans leurs chambres. Lorsqu'on leur dit que ceci est shirk et qu'il faut se débarrasser de cela, ils répondent : « je sais tout cela ! Je ne crois pas en cette fausse croyance. Je le mets juste parce que le je trouve jolie ».

Nous répondons à cette personne avec deux hadiths :

**Abou Bachir Al Ansari raconte que l'envoyé d'Allah, dans une expédition, envoya un messenger. Il ordonna de porter l'ordre suivant : il ne faut plus désormais de colliers au cou des chameaux ; qu'on les coupe tous ! [Boukhari : 3005]**

Avant l'avènement de l'islam, les Arabes avaient l'habitude d'accrocher un collier autour du cou de leur chameau pour les préserver du mauvais œil. Le prophète a ordonné qu'on coupe tout collier autour du cou des chameaux.

Le prophète n'a fait aucune distinction entre celui qui croit que cela protège du mauvais œil et celui qui n'y croit pas. Il a tout simplement ordonné de couper cela, car il s'agit d'un objet qui représente le chirk.

Aucun monothéiste ne peut supporter une seule seconde d'accrocher sur lui ou dans sa maison un objet qui représente le chirk. Au même titre qu'il ne lui viendrait jamais à l'idée d'accrocher une croix chrétienne sur lui ou chez lui il doit voir à l'idée qu'une main de fatma, un trèfle à quatre-feuilles, un nazar bonçuk (œil bleu) ou une patte de lapin est exactement la même chose. Il s'agit d'objet utilisé pour faire du shirk.





# Le Dictionnaire du Musulman

**D'après Ibn Omar, le prophète a dit : « celui qui tente de ressembler à un peuple en fait partie. » [Abou Daoud :4031]**

L'un des plus grands principes de l'islam est de nous différencier des mécréants et des associateurs. Il ne convient donc pas au musulman monothéiste qui croit en une divinité unique d'arborer sur lui ou dans sa maison un objet qui représente le shirk.<sup>5</sup>

## **C) L'utilisation du coran comme tamima**

Les salafs ont divergé sur la permission ou non d'accrocher le coran en guise de tamima.

Un groupe a dit qu'il est permis de faire cela. Ils se sont basés sur le hadith

**Abdellah ibn 'ukaym rapporte ces paroles qu'il attribue au prophète : quiconque s'attache à une chose à placé sa confiance en elle. [thirmidhi :2072]**

Ils ont dit que le coran est la parole d'Allah. Donc accrocher du coran ne fait pas partie du shirk.

Le deuxième groupe voit qu'il est interdit d'accrocher un verset ou une du'a pour en faire une tamima. Et c'est l'avis le plus juste et Allah est le plus savant.

Cet avis est le plus juste pour deux raisons :



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## 1) Cela ouvre la porte au shirk

En effet, si nous interdisons les amulettes qui ne sont pas du coran et nous permettons celle avec du coran. Il sera facile pour les sorciers et les charlatans de tromper les gens. Ils pourront écrire leur shirk et leurs invocations pour les jinns puis les mettre dans une bague, un sachet, un collier ou autre en disant qu'il s'agit de Coran.

Il ne sera plus possible d'interdire le blâmable, car le doute sera toujours présent ! Est-ce qu'il s'agit de coran ou non à l'intérieur de cette amulette ?

L'islam a interdit l'association de manière très ferme. Il a également fermé toutes les portes qui mènent à l'association.

## 2) Le coran se récite et ne s'accroche pas

Lorsque nous regardons dans les textes nous nous apercevons que la guérison par le coran se fait uniquement par la récitation. Le prophète n'a jamais ordonné à ses compagnons d'accrocher le coran sur leurs portes ou leurs murs.

Il leur a par contre enseigné des invocations, ou de réciter certains versets pour se protéger et se guérir d'un mal. Il convient donc pour le musulman de placer le coran et la sunnah dans son cœur et d'œuvrer avec dans sa vie plutôt que les accrocher sur des murs.

### Remarque :

*Concernant le hadith utilisé par les savants du premier groupe. Il montre qu'utiliser le coran comme tamima n'est pas du shirk. Et ceci est correct. Celui qui utilise le coran comme tamima n'a pas fait de shirk car le coran est la parole d'Allah non créé. Il n'a donc pas associé Allah avec une créature. Mais ce hadith ne montre en rien qu'il est permis d'accrocher le coran en guise de tamima. Le musulman doit donc s'éloigner de cela.<sup>6</sup>*



= @dicodumusulman



# Références

- 1- Voir : “mou’jam maqayis lugha”, ibn faris, tome 1/page 339 ;  
« lisan al ‘arab », ibn manzour, tome 12/page 69.
- 2- Voir : “At-tamaa-im fi mizan al aqida”, Ali ibn nafi’ al ‘aylani,  
page 9 ; « At-tamhid li charh kitab tawhid », salih ibn abdil azziz  
Al cheikh, page 109.
- 3- Voir : “qawl sadid charh kitab tawhid”, abderahman ibn nassir  
si’di, page 47 ; « qawl al moufid ‘ala kitab tawhid », Mohammed  
ibn salih al outhaymin, tome 1/page 182.
- 4- “At-tamaa-im fi mizan al aqida”, Ali ibn nafi’ al ‘aylani, page 11.
- 5- « At-tamhid li charh kitab tawhid », salih ibn abdil azziz Al  
cheikh, page 110-111.
- 6- « At-tamhid li charh kitab tawhid », salih ibn abdil azziz Al  
cheikh, page 115-116.

